Carmausin Ségala

Communauté de Communes Carmausin-Ségala

RELEVÉ DE DÉCISION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 avril 2019

Ordre du jour :

1 - ADMINISTRATION GENERALE

1.1 - Approbation des procès-verbaux des conseils communautaires du 31 janvier 2019 et du 27 février 2019
1.2 - Représentation de la 3CS au syndicat Trifyl
1.3 - Convention avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

2 - DIRECTION GENERALE

2.1.1 - Demandes de subventions

3 - FINANCES COMPTABILITE

3.1 - Présentation et approbation des comptes de gestion 2018

3.1.1 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget principal
3.1.2 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe CCA immobilier
3.1.3 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe Cinéma
3.1.4 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe SPANC
3.1.5 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe TAD
3.1.6 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe Multi Accueil Crèche
3.1.7 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget Office du Tourisme
3.1.8 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe Pessageries
3.1.9 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe Croix de Mille
3.1.10 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget annexe Cokerie
3.1.11 - Présentation et approbation du compte de gestion 2018 budget Solaire
3.1.12 - Compte gestion 2018 du budget Syndicat Pôle des Eaux

3.2 - Présentation et approbation des comptes administratifs 2018

3.2.1 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 Budget Principal
3.2.2 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe CCA immobilier
3.2.3 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe Cinéma
3.2.4 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe SPANC
3.2.5 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe TAD
3.2.6 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe Multi Accueil Crèche
3.2.7 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget Office du Tourisme
3.2.8 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe Pessageries
3.2.9 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe Croix de Mille
3.2.10 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget annexe Cokerie
3.2.11 - Présentation et approbation du compte administratif 2018 budget Solaire
3.2.12 - Compte administratif 2018 du budget Syndicat Pôle des Eaux

3.3 - Affectation du résultat 2018

3.3.1 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget principal
3.3.2 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe CCA immobilier
3.3.3 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe Cinéma
3.3.4 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe SPANC
3.3.5 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe TAD
3.3.6 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe Multi Accueil Crèche
3.3.7 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget Office du Tourisme
3.3.8 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe Pessageries
3.3.9 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe Croix de Mille
3.3.10 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget annexe Cokerie
3.3.11 - Affectation des résultats 2018 au BP 2019 - budget Solaire
3.3.12 - Reprise du résultat 2018 du budget principal du syndicat intercommunal du pôle des eaux du carmausin au budget principal de la communauté de communes carmausin-ségala

3.4 - Présentation et approbation des budgets primitifs 2019

3.4.1 - Le Budget primitif 2019 du budget Principal
3.4.2 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe CCA
3.4.3 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Cinéma
3.4.4 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe SPANC

3.4.5 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Transport à la demande
3.4.6 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Multi accueil crèches
3.4.7 - Le Budget primitif 2019 du budget Office de tourisme Ségala Tarnais
3.4.8 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Pessageries
3.4.9 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Croix de Mille
3.4.10 - Le Budget primitif 2019 du budget annexe Cokerie
3.4.11 - Le Budget primitif 2019 du budget Solaire

3.5 - Budget primitif principal 2019 – fiscalité professionnelle unique – taux de la CFE
3.6 - Budget primitif principal 2019 – taux de la TEOM
3.7 - Budget primitif principal 2019 – fiscalité professionnelle unique – taux TFB
3.8 - Budget primitif principal 2019 – fiscalité professionnelle unique – taux TFNB
3.9 - Budget primitif principal 2019 – fiscalité professionnelle unique – taux de la TH
3.10 - Vote des subventions d'équilibres aux budgets annexes
3.11- Régularisation amortissements
3.12- Versement de l'acompte de l'attribution de compensation provisoire 2019

4 - RESSOURCES HUMAINES

4.1 - Renouvellement du CDD de Mme Carine JOUSSON
4.2 - Modification du tableau des effectifs dû à la réforme du cadre d'emploi des EJE et cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs
4.3 - Nomination d'un agent contractuel au grade d'EJE après réussite concours
4.4 - Modification du Règlement Intérieur concernant le CET (cf. arrêté ministériel du 28 novembre 2018, le Décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 (JO du 29 décembre 2018) apporte des modifications aux conditions de mise en œuvre du compte épargne temps)

5 - DEVELOPPEMENT DURABLE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5.1- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur – Reconnaissance Epage
5.2 - Groupement de commande pour l'entretien et la réhabilitation de voirie communale et intercommunale
5.3 - Extension de la capacité de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Puech de la Joie
5.4 - Information du président au conseil de communauté sur les marches conclus (dans le cadre des délégations au président)

6 - COHESION SOCIALE

6.1 - Programmation 2019 du contrat de ville
6.2 - Plan de financement 2019-2020 de l'action « animation, coordination et développement de l'offre d'insertion sur le territoire du carmausin-ségala »
6.3 - Fourniture de repas au multi accueil du Ségala
6.4 - Subvention exceptionnelle 2019 amicale laïque - ALSH du Puech de la Joie
6.5 - Subventions 2019 actions enfance jeunesse
6.6 - Mise à disposition de locaux et de services à L'AJC
6.7 - Subventions 2019 - Amicale Laïque du Carmausin

7- ECONOMIE

7.1 - Proposition d'une dotation en faveur de la création d'une épicerie fine à Carmaux

8 - CULTURE

8.1 - Résidence d'artiste en partenariat avec le PETR de l'Albigeois et des Bastides et la communauté de communes Val 81

9 - HABITAT URBANISME

9.1 - Partenariat 2019 avec l'ADIL du Tarn

10 - QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille dix-neuf, le 10 avril 18h, le Conseil de Communauté, dûment convoqué le 03 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, au bâtiment administratif de la 3CS, 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN.

Titulaires présents : 31

ASTIE Alain (pouvoir de NEDJARI Jean), **AZAM** Rolande, **BALARAN** Jean-Marc, **CALMELS** Thierry, **CASTE-DEBAR** Monique (pouvoir de GONZALEZ Atanasio), **CLERGUE** Jean-Claude, **COUCHAT MARTY** Françoise (pouvoir de IZARD Jean-Pierre), **COURVEILLE** Martine, **CRESPO** Robert, **DELPOUX** Jacqueline, **ESCOUTES** Jean-Marc, **ESPIE** Alain, **HAMON** Christian, **KULIFAJ TESSON** Mylène, **LE RIDANT** Jean-Pierre, **LEGRIS** Christian, **MAFFRE** Alain, **MAFFRE** Francis, **MARTY** Denis, **MERCIER** Roland, **PERIE** Jean-Pierre, **PINOL** Catherine, **PUECH** Christian, **RAYNAL** Bernard, **REDO** Aline (pouvoir de FABRE André), **ROMERO** Nicole, **SAN ANDRES** Thierry (pouvoir de OROZCO Jean-Michel), **SOMEN** Didier (pouvoir de MALATERRE Guy), **TROUCHE** Alain, **VEDEL** Christian, **VEDEL** Djamila

Suppléants présents avec voix délibérative : 2

KROUK Claude (représente CABOT André), **TESSON** Régis (représente VIDAL Myriam)

Titulaires excusés : 25

ASSIE Robert, **ASTORG** Philippe, **BARROU** Henri, **BERTRAND** René, **BEX** Fabienne, **CABOT** André (représenté), **FABRE** André (pouvoir à REDO Aline), **GAVAZZI** Christian, **GONZALEZ** Atanasio (pouvoir à CASTE-DEBAR Monique), **GUTIERREZ** Marie-Thérèse, **IZARD** Jean-Pierre (pouvoir à COUCHAT MARTY Françoise), **KOWALIK** Jean-François, **LELOUP** Benoit, **LEOPARDI** Laurent, **MALATERRE** Guy (pouvoir à SOMEN Didier),**MALIET** Thierry, **MASTAIN** Marie-Ange, **MILESI** Marie, **NEDJARI** Jean (pouvoir à ASTIE Alain), **OROZCO** Jean-Michel (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), **REY** Josiane, **SELAM** Fatima, **SOUYRI** Joël, **VALIERE** Jean-Paul, **VIDAL** Myriam (représentée)

Suppléants présents sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

Françoise COUCHAT MARTY

Titulaires en exercice	**56**
Titulaires présents	**31**
Délégués avec pouvoir	**6**
Suppléants avec voix	**2**
Suppléants sans voix	**0**
Voix délibératives	**39**
Membres présents	**33**

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-1.1.1 :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31/01/2019

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 31 janvier 2019 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le procès-verbal de la réunion du 31/01/2019.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-1.1.2 :
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27/02/2019

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du conseil communautaire du 27 février 2019 et propose à l'assemblée de passer à son adoption.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le procès-verbal de la réunion du 27/02/2019

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-1.2 :
REPRESENTATION DE LA 3CS AU SYNDICAT TRIFYL

Monsieur le Président informe que par délibération du 21/01/2016 numérotée 5.2, le **conseil de communauté avait désigné** 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour siéger au Comité syndical de Trifyl. Monsieur André FABRE, désigné titulaire, souhaite à ce jour quitter sa fonction. Par conséquent, il convient de désigner les nouveaux délégués 3CS au comité syndical de Trifyl. Pour rappel, Bernard Raynal était son suppléant.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Désigne :- M. Bernard RAYNAL comme membre titulaire
- M. Thierry CALMELS comme membre suppléant

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-1.3 :
CONVENTION AVEC LE POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

Le Président rappelle que suite à la modification des statuts du Pôle Territorial Albigeois Bastides, au vu des remarques de la Préfecture, il est apparu nécessaire d'établir une convention territoriale avec les Communautés de Communes afin de préciser les modalités d'exercice des missions du PETR, pour la période 2019-2021.

Conformément aux statuts, la convention territoriale (annexée ci-joint) :

- précise les missions déléguées au Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides par les Communautés de Communes membres
- fixe la durée, l'étendue et les conditions financières de la délégation
- détermine également les conditions dans lesquelles des services des Communautés de Communes membres pourraient être mis à la disposition du Pôle territorial de l'Albigeois et des Bastides.

Sur proposition du bureau du PETR et en concertation avec les instances et les services des 5 Communautés de Communes, il a été établi une proposition de convention territoriale, qui prévoit notamment de déterminer les modalités d'exercice et de mise en œuvre des missions articulées entre le Pôle Territorial et les Communautés de Communes, en distinguant notamment :

Les missions de coordination, d'études et des services qui constituent le socle commun du fait qu'elles concernent obligatoirement les cinq intercommunalités du territoire et présentent un intérêt territorial avéré, dont le financement est assuré par le budget du Pôle Territorial
Les missions d'animation, d'études et de services à caractère ponctuel ou à la carte, qui font l'objet d'un financement spécifique des communautés de communes concernées avec une convention particulière avec une délibération concordante du Pôle Territorial et du ou des Conseil(s) Communautaire(s) concernés
Les prestations de services, que le Pôle Territorial pourrait assurer de manière ponctuelle, pour le compte des collectivités du territoire et des communautés de communes
La possibilité d'étudier et de mettre en place avec les communes et les Communautés de Communes du territoire, de services communs mutualisés, tel que prévus dans le cadre de la loi
Le Comité Syndical du PETR ayant délibéré favorablement sur cette Convention territoriale lors du Comité Syndical qui s'est tenu le 28 février 2019, il est demandé à présent aux cinq communautés de communes du territoire, qui s'engagent notamment à participer aux instances d'animation, de concertation et de décision du Pôle Territorial, de délibérer sur ladite Convention Territoriale.
- Vu les statuts modifiés du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides
- Vu la délibération du comité syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides en date du 28 février 2019,
- Vu la proposition de Convention Territoriale dûment présentée,
- Ouï Monsieur le Président dans son exposé,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve la proposition de Convention Territoriale avec le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides pour la période 2019-2021, ci annexée
Donne mandat au Président pour signer ladite convention

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-2.1.1 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Annule et remplace la délibération 10/04/2019-2.1 suite erreur de plume

Le Président présente les demandes de subventions reçues à la 3CS et résumées ci-dessous.

Date réception	Association	Objet de la demande	Budget global	Montant demandé	Montant proposé	Montant Accordé
04/02/2019	DE QUOI JE ME MELE	Soutien aux prochains cycles de conférences-débat 2019-2020	815 €	300 €	300 €	**300 €**
07/02/2019	UFOLEP	3ème rassemblement national de marche nordique, Lieu : Albi, Cestayrols, Mirandol (dont visite du musée du verre) du 7 au 9 juin 2019	29 600 €	500 €	500 €	**500 €**
19/02/2019	COFEST	Fêtes de la St Privat du 23 au 31 août 2019	152 000 €	3 500 €	3 500 €	**3 500 €**
28/02/2019	FOIRE EXPOSITION DU SEGALA	48ème Foire exposition du Ségala le dimanche 1er septembre 2019 à Tanus	40 760 €	3 000 €	3 000 €	**3 000 €**
06/03/2019	ROTARY DE CARMAUX	Expositions de véhicules anciens, sportifs et de prestiges et le soutien à l'association Petits princes le dimanche 12 /05/2019	8 000 €	de 50 € à 600 €	300 €	**300 €**
06/03/2019	NATIONAL DU GRAND CARMAUSIN	27è National avec son 6è supranational et ses nationaux : féminin et masculin du 26 au 29 juillet 2019	90 000 €	500 €	500 €	**500 €**
26/03/2019	CARMAUX ATHLETISME	Nouvelle Edition du cross Hubert André le dimanche 24 novembre 2019	34 500 €	1 000 €	1 000 €	**1 200 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve le versement de ces subventions
Autorise le Président à signer tout document nécessaire au versement

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.1 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-1 553 047.48		670 661.67	- 882 385.81
Fonctionnement	4 381 643.47	935 586.38	454 553.48	3 900 610.57
TOTAL	**2 828 595.99**	**935 586.38**	**1 125 215.15**	**3 018 224.76**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget principal, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.2 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 27 516.67		- 72 258.26	- 99 774.93
Fonctionnement	7 870.60		27 014.00	34 884.60
TOTAL	**- 19 646.07**		**- 45 244.26**	**- 64 890.33**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe CCA IMMOBILIER, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.3 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE CINEMA

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 60 686.88		- 49 360.72	- 110 047.60
Fonctionnement	- 226 962.88		- 122 552.37	- 349 515.25
TOTAL	**- 287 649.76**		**- 171 913.09**	**- 459 562.85**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe CINEMA, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.4 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	5 203.02		33 600.00	38 803.02
Fonctionnement	- 5 522.84		- 1 825.30	- 7 348.14
TOTAL	**- 319.82**		**31 774.70**	**31 454.88**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe SPANC, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.5 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE TAD

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement				
Fonctionnement	- 30 466.55		- 8 923.17	- 39 389.72
TOTAL	**- 30 466.55**		**- 8 923.17**	**- 39 389.72**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe TAD, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.6 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement				
Fonctionnement	- 603 619.33		- 282 162.82	- 885 782.15
TOTAL	**- 603 619.33**		**- 282 162.82**	**- 885 782.15**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Multi Accueil Crèche, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.7 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET OFFICE DU TOURISME

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement				
Fonctionnement	77 990.31		- 39 482.83	38 507.48
TOTAL	**77 990.31**		**- 39 482.83**	**38 507.48**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Office du tourisme, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.8 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	253 800.13		- 17 664.05	236 136.08
Fonctionnement	- 399.74		0.00	- 399.74
TOTAL	**253 400.39**		**- 17 664.05**	**235 736.34**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Pessageries, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.9 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	16 685.68		- 8 396.25	8 289.43
Fonctionnement	0.32		0.00	0.32
TOTAL	**16 686.00**		**- 8 396.25**	**8 289.75**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Croix de Mille, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.10 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET ANNEXE COKERIE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 157 444.89		- 23 242.17	- 180 687.06
Fonctionnement	0.00		0.00	0.00
TOTAL	**- 157 444.89**		**- 23 242.17**	**- 180 687.06**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget Annexe Cokerie, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.11 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 BUDGET SOLAIRE

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement				
Fonctionnement	9 084.63		687.28	9 771.91
TOTAL	**9 084.63**		**687.28**	**9 771.91**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget solaire, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.1.12 :
LE COMPTE GESTION 2018 DU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PÔLE DES EAUX DU CARMAUSIN

Dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, et en application de l'article L5214-21 du CGCT, la Communauté de Communes est substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au syndicat de communes inclus en totalité dans son périmètre.
Vu l'arrêté de dissolution du syndicat intercommunal du Pôle des eaux du Carmausin au 31/12/2018, il convient de statuer sur le compte de gestion 2018 du dit syndicat.
Monsieur le Président présente aux membres du Conseil Communautaire le Compte de Gestion 2018 tel qu'il a été établi par Madame la Trésorière de Carmaux-Monestiés-Pampelonne :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-14 488.44		-12 232.88	-26 721.32
Fonctionnement	21 264.56	21 264.56	56 108.26	56 108.26
TOTAL	**6 776.12**	**21 264.56**	**43 875.38**	**29 386.94**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Déclare que le Compte de Gestion 2018 du Budget principal du syndicat, établi par la Trésorière, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
Approuve le Compte de gestion 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.1 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	11 732 695.36	4 219 364.70	*3 438 115.29*
Recettes	12 187 248.84	4 890 026.37	*3 037 763.39*
Résultats 2018	**454 553.48**	**670 661.67**	***- 400 351.90***
Report 2017	3 446 057.09	-1 553 047.48	
Résultats cumulés	**3 900 610.57**	**- 882 385.81**	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget principal, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.2 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe CCA Immobilier.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	133 829.69	162 140.97
Recettes	160 843.69	89 882.71
Résultats 2018	**27 014.00**	**- 72 258.26**
Report 2017	7 870.60	-27 516.67
Résultats cumulés	**34 884.60**	**- 99 774.93**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe CCA IMMOBILIER, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.3 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE CINEMA

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cinéma.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	146 553.39	116 642.00
Recettes	24 001.02	67 281.28
Résultats 2018	**-122 552.37**	**- 49 360.72**
Report 2017	- 226 962.88	- 60 686.88
Résultats cumulés	**-349 515.28**	**- 110 047.60**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le compte administratif 2018 du budget annexe cinéma, est en concordance avec le compte de gestion 2018.
Approuve le compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.4 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE SPANC

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe SPANC.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	86 067.97	109 200.00	*200 790.81*
Recettes	84 242.67	142 800.00	*232 245.69*
Résultats 2018	**- 1 825.30**	**33 600.00**	***31 454.88***
Report 2017	-5 522.84	5 203.02	
Résultats cumulés	**-7 348.14**	**38 803.02**	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe SPANC, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.5 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE TAD

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Transport à la demande.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 353.28	-
Recettes	8 430.11	-
Résultats 2018	**-8 923.17**	**-**
Report 2017	-30 466.55	-
Résultats cumulés	**-39 389.72**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Transport à la demande, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.6 : PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Multi Accueil Crèche.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	847 100.66	-
Recettes	564 937.84	-
Résultats 2018	**-282 162.82**	**-**
Report 2017	-603 619.33	-
Résultats cumulés	**-885 782.15**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Multi Accueil Crèche, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.7 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET OFFICE DU TOURISME

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Office du Tourisme.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	212 025.43	-
Recettes	172 542.60	-
Résultats 2018	**-39 482.83**	**-**
Report 2017	77 990.31	-
Résultats cumulés	**38 507.48**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget Office du Tourisme, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.8 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Pessageries.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	35 328.10	17 664.05
Recettes	35 328.10	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-17 664.05**
Report 2017	-399.74	253 800.13
Résultats cumulés	**-399.74**	**236 136.08**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Pessageries, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.9 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Croix de Mille.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	104 124.90	8 396.25
Recettes	104 124.90	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-8 396.25**
Report 2017	0.32	16 685.68
Résultats cumulés	**0.32**	**8 289.43**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Croix de Mille, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018 ;
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.10 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET ANNEXE COKERIE

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget annexe Cokerie.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	46 484.34	23 242.17
Recettes	46 484.34	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-23 242.17**
Report 2017	0.00	-157 444.89
Résultats cumulés	**0.00**	**-180 687.06**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Cokerie, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.11 :
PRESENTATION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET SOLAIRE

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget Solaire.

Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 477.55	-
Recettes	2 164.83	-
Résultats 2018	**687.28**	**-**
Report 2017	9 084.63	-
Résultats cumulés	**9 771.91**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget Solaire, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.2.12 : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PÔLE DES EAUX DU CARMAUSIN

Conformément aux directives, M. Alain ASTIE est élu président de séance pour présenter les comptes administratifs. M. Didier SOMEN ne participe pas au vote.
Dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, et en application de l'article L5214-21 du CGCT, la Communauté de Communes est substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au syndicat de communes inclus en totalité dans son périmètre.
Vu l'arrêté de dissolution du syndicat intercommunal du Pôle des eaux du Carmausin au 31/12/2018, il convient de statuer sur le compte administratif 2018.
En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif du budget principal du syndicat.
Le Président de séance présente aux membres du Conseil Communautaire, par section et par chapitre, le Compte Administratif 2018 qui fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte de gestion établi par la Trésorière :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	1 472 403.83 €	57 541.26 €	*6 441.46 €*
Recettes	1 528 512.09 €	45 308.38 €	
Résultats 2018	**56 108.26 €**	**- 12 232.88 €**	
Report 2017	0.00 €	**-14 488.44 €**	
Résultats cumulés	**56 108.26**	**-26 721.32€**	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Constate que le Compte Administratif 2018 du Budget principal du syndicat, est en concordance avec le Compte de Gestion 2018.
Approuve le Compte administratif 2018

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.1 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET PRINCIPAL

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	11 732 695.36	4 219 364.70	*3 438 115.29*
Recettes	12 187 248.84	4 890 026.37	*3 037 763.39*
Résultats 2018	**454 553.48**	**670 661.67**	***-400 351.90***
Report 2017	3 446 057.09	-1 553 047.48	
Résultats cumulés	**3 900 610.57**	**-882 385.81**	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'affecter au budget principal 2019, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**3 900 610.57 €**
Affectation → au résultat reporté **R002**	3 037 873.00 €
Affectation → au compte **R1068**	862 737.57 €
Résultat d'investissement :	**-882 385.81 €**
Solde d'exécution reporté **D001**	882 385.81 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.2 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE CCA IMMOBILIER

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	133 829.69	162 140.97
Recettes	160 843.69	89 882.71
Résultats 2018	**27 014.00**	**- 72 258.26**
Report 2017	7 870.60	-27 516.67
Résultats cumulés	**34 884.60**	**-99 774.93**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'affecter au budget annexe CCA immobilier 2019, le solde d'exécution d'investissement en D001et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**34 884.60 €**
Affectation → Résultat reporté **R002**	34 884.60 €
Résultat d'investissement :	**-99 774.93 €**
Solde d'exécution reporté **D001**	99 774.93 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.3 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE CINEMA

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	146 553.39	116 642.00
Recettes	24 001.02	281.28
Résultats 2018	-122 552.37	-49 360.72
Report 2017	- 226 962.88	- 60 686.88
Résultats cumulés	**-349 515.25**	**-110 047.60**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe cinéma 2019, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**-349 515.28 €**
Affectation → au Résultat reporté **D002**	349 515.28 €
Résultat d'investissement :	**-110 047.60 €**
Solde d'exécution reporté **D001**	110 047.60 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.4 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE SPANC

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	86 067.97	109 200.00	*200 790.81*
Recettes	84 242.67	142 800.00	*232 245.69*
Résultats 2018	**- 1 825.30**	**33 600.00**	***31 454.88***
Report 2017	-5 522.84	5 203.02	
Résultats cumulés	**-7 348.14**	**38 803.02**	

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe SPANC 2019, le solde d'exécution d'investissement en R001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**-7 348.14 €**
Affectation → au Résultat reporté **D002**	7 348.14 €
Résultat d'investissement :	**38 803.02 €**
Solde d'exécution reporté **R001**	38 803.02 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.5 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	17 353.28	-
Recettes	8 430.11	-
Résultats 2018	**-8 923.17**	**-**
Report 2017	-30 466.55	-
Résultats cumulés	**-39 389.72**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe Transport à la Demande 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**-39 389.72 €**
Affectation → Résultat reporté **D002**	39 389.72 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.6 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	847 100.66	-
Recettes	564 937.84	-
Résultats 2018	**-282 162.82**	**-**
Report 2017	-603 619.33	-
Résultats cumulés	**-885 782.15**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe multi accueil crèche 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**-885 782.15 €**
Affectation → au Résultat reporté **D002**	885 782.15 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.7 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET OFFICE DU TOURISME

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	212 025.43	-
Recettes	172 542.60	-
Résultats 2018	**-39 482.83**	**-**
Report 2017	77 990.31	-
Résultats cumulés	**38 507.48**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget office de tourisme 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**38 507.48 €**
Affectation → au Résultat reporté **R002**	38 507.48 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.8 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	35 328.10	17 664.05
Recettes	35 328.10	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-17 664.05**
Report 2017	-399.74	253 800.13
Résultats cumulés	**-399.74**	**236 136.08**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe Pessageries 2019, le solde d'exécution d'investissement en R001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**-399.74 €**
Affectation → au Résultat reporté **D002**	399.74 €
Résultat d'investissement :	**236 136.08 €**
Solde d'exécution reporté **R001**	236 136.08 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.9 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	104 124.90	8 396.25
Recettes	104 124.90	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-8 396.25**
Report 2017	0.32	16 685.68
Résultats cumulés	**0.32**	**8 289.43**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget annexe Croix de Mille 2019, le solde d'exécution d'investissement en R001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**0.32 €**
Affectation → au Résultat reporté **R002**	0.32 €
Résultat d'investissement :	**8 289.43 €**
Solde d'exécution reporté **R001**	8 289.43 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.10 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET ANNEXE COKERIE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	46 484.34	23 242.17
Recettes	46 484.34	0.00
Résultats 2018	**0.00**	**-23 242.17**
Report 2017	0.00	-157 444.89
Résultats cumulés	**0.00**	**-180 687.06**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'affecter au budget annexe Cokerie 2019, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**0.00 €**
Affectation → au Résultat reporté **R002**	0.00 €
Résultat d'investissement :	**-180 687.06 €**
Solde d'exécution reporté **D001**	180 687.06 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.11 :
AFFECTATION DES RESULTATS 2018 AU BP 2019 - BUDGET SOLAIRE

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 477.55	-
Recettes	2 164.83	-
Résultats 2018	**687.28**	**-**
Report 2017	9 084.63	-
Résultats cumulés	**9 771.91**	**-**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'affecter au budget Solaire 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	**9 771.91 €**
Affectation → au Résultat reporté **R002**	9 771.91 €

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.3.12 :
AFFECTATION ET REPRISE DU RESULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PÔLE DES EAUX DU CARMAUSINAU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

Dans le cadre du transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté de Communes Carmausin-Ségala, et en application de l'article L5214-21 du CGCT, la Communauté de Communes est substituée de plein droit, pour les compétences qu'elle exerce, au syndicat de communes inclus en totalité dans son périmètre.
Vu l'arrêté préfectoral de dissolution du syndicat intercommunal du Pôle des eaux du Carmausin au 31/12/2018, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2018 du Syndicat intercommunal du pôle des eaux du Carmausin et de reprendre les résultats cumulés au 31/12/2018.
Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	*Restes à réaliser Investissement*
Dépenses	1 472 403.83 €	57 541.26 €	*6 441.46 €*
Recettes	1 528 512.09 €	45 308.38 €	
Résultats 2018	**56 108.26 €**	**- 12 232.88 €**	
Report 2017	0.00 €	**-14 488.44 €**	
Résultats cumulés	**56 108.26**	**-26 721.32€**	

Le résultat de l'exercice 2018 du budget principal du syndicat intercommunal fait apparaitre un excédent en section de fonctionnement de 56 108.26 € (R002) et un Déficit d'investissement de 26 721.32 € (D001).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Décide d'affecter au budget principal 2019 de la communauté de communes Carmausin Ségala, le solde d'exécution d'investissement en D001 et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

Résultat fonctionnement :	***56 108.26 €***
Affectation → Résultat reporté **R002**	22 945.48 €
Affectation→ Au compte **R1068**	33 162.78 €
Résultat d'investissement :	***-26 721.32 €***
Affectation → Solde d'exécution reporté **D001**	26 721.32 €

Ces résultats seront repris au budget principal de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala comme suit :

Fonct. / Inv.	*Inscription BP 2019 3CS (hors reprise)*	*Reprise Résultats 2018 BP SI*	*Inscription totale 2019 - 3CS*
002	3 037 873.00 (R002)	22 945.48 (R002)	3 060 818.48 (R002)
001	882 385.81 (D001)	26 721.32 (D001)	909 107.13 (D001)
1068	862 737.57 (R1068)	33 162.78 (R1068)	895 900.35(R1068)

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.1 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget principal 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Budget Principal	17 462 946.00 €	7 655 332.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.2 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CCA

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe CCA 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
CCA immobilier	199 700.00 €	144 546.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe CCA.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.3 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CINEMA

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cinéma 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Cinéma	677 206.00 €	226 692.00 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe Cinéma.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.4 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe SPANC 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
SPANC	100 350.00 €	240 403.02 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe SPANC.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.5 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT A LA DEMANDE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Transport à la demande 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
TAD	57 950.00 €	/

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe Transport à la demande.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.6 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MULTI ACCUEIL CRECHES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Multi accueil crèches 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Multi Accueil Crèche	1 770 283.00 €	/

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe Multi accueil crèches.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.7 : LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET OFFICE DE TOURISME SEGALA TARNAIS

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget Office de tourisme Ségala Tarnais 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
OT	233 500.00€	/

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le budget primitif 2019 du budget Office de tourisme Ségala Tarnais.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.8 :
LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE PESSAGERIES

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Pessageries 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Pessageries	432 862.90 €	636 321.24 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le budget primitif 2019 du budget annexe Pessageries.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.9 :
LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CROIX DE MILLE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Croix de Mille 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Croix de Mille	2 003 162.38 €	1 955 594.47 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe Croix de Mille.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.10 :
LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE COKERIE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget annexe Cokerie 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Cokerie	1 089 807.95 €	1 249 259.48 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget annexe Cokerie.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.4.11 :
LE BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET SOLAIRE

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire le vote du budget Solaire 2019 tel que présenté dans les documents en annexe et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Solaire	24 772.00 €	/

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Approuve le Budget primitif 2019 du budget Solaire.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.5 :
BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA CFE

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1er janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.
Il présente le budget 2019 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.
Vu le budget primitif pour 2019 et les besoins de financement par la fiscalité directe,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite par Monsieur le Président,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Fixe à **34.94%** le taux moyen de la Contribution Foncière des Entreprises 2019 (CFE)
Enregistre que le montant prévisionnel de la cotisation foncière des Entreprises 2019 s'élèvera à **1 300 117 €.**
Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.6 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – TAUX DE LA TEOM

Vu la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM régime de droit commune pour les EPCI à fiscalité propre.
Vu la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant l'institution du zonage de perception de la TEOM d'enlèvement des ordures ménagères (CGI, Art.1636 B sexies extrait).
Vu la délibération en date du 14 octobre 2015 concernant la perception de la taxe en lieu et place du Syndicat Valence-Valdériès qui l'a institué sur l'ensemble de son périmètre syndical.
Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de voter le taux d'enlèvement d'ordures ménagères qui s'applique en 2019 sur le territoire de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala en matière d'environnement et de collecte des déchets ménagers et assimilés.
Vu les prévisions de dépenses et recettes du service de collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2019 à **12.92%** pour les communes suivantes :
- Carmaux
- Blaye les Mines
- Saint Benoit de Carmaux

Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2019 à **13.25 %** pour les communes suivantes, membres du SICTOM Valence Valdériès :
- *Crespin*
- Montauriol
- Moularès
- Saint Jean de Marcel
- Valdériès

Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2019 à **13.00%** pour les communes suivantes :
- Almayrac
- Jouqueviel
- Mirandol-Bourgnounac
- Pampelonne
- Sainte Gemme
- Tanus
- Tréban

Fixe le taux de la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères 2019 à :
- 13.01% pour la commune de Cagnac les Mines
- 12.20% pour la commune de Combefa
- 8.72% pour la commune de Le Garric
- 12.54% pour la commune de Labastide Gabausse
- 12.71% pour la commune de Mailhoc
- 11.85% pour la commune de Milhavet
- 11.83% pour la commune de Monestiés
- 10.33% pour la commune de Montirat
- 10.96% pour la commune de Rosières
- 12.27% pour la commune de Saint Christophe
- 12.68% pour la commune de Sainte Croix
- 12.93% pour la commune de Salles
- 11.17% pour la commune de Le Ségur
- 14.35% pour la commune de Taïx

- 11.07% pour la commune de Trévien
- 12.83% pour la commune de Villeneuve sur Vère
- 13.00% pour la commune de Virac

Enregistre que le montant prévisionnel de la TEOM 2019 **s'élèvera à 3 096 594 € (24 565 013 € de bases prévisionnelles x % taux 2019)**

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.7 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX TFB

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1er janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.
Il présente le budget 2019 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.
Vu le budget primitif pour 2019 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la fiscalité professionnelle unique est suffisante pour équilibrer le budget 2019 sans le recours à la taxe de foncier bâti,
Vu la présentation faite par Monsieur le Président
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Fixe à 0.00% le taux moyen de la taxe foncière sur le bâti 2019 (TFB)
Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.8 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX TFNB

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1er janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.
Il présente le budget 2019 et communique les besoins de financement par la fiscalité directe.
Vu le budget primitif pour 2019 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation faite par Monsieur le Président,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Fixe à **3.83%** le taux moyen de la taxe foncière sur le non bâti 2019 (TFNB)
Enregistre que le montant prévisionnel de la foncière sur le non bâti 2019 **s'élèvera à 31 827 € (831 000 € de bases prévisionnelles x 3.83% taux 2019)**
Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.9 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2019 – FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE – TAUX DE LA TH

Monsieur le Président rappelle la réforme au 1er janvier 2010 de la fiscalité professionnelle unique qui a introduit de nouveaux mécanismes au niveau du groupement.
Après avoir présenté le budget 2019 et communiqué les besoins de financement par la fiscalité directe, Monsieur le Président précise que le budget a été construit à partir d'un taux de la TH à 11.00 % conformément à la décision prise en commission des finances.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés,
(35 POUR – 0 CONTRE – 4 ABSTENTIONS)
Fixe à **11.00%** le taux moyen de la Taxe d'Habitation 2019.
Enregistre que le montant prévisionnel de la taxe d'habitation 2019 **s'élèvera, compte-tenu du taux à 11.00 % à 3 044 250 € (27 675 000 € de bases prévisionnelles x 11.00% taux 2019).**
Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.10 :
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE 2019 AUX BUDGETS ANNEXES

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la présentation des Budgets 2019 (Budget Principal et Budgets Annexes),
Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité, pour équilibrer des budgets Annexes, de délibérer sur des subventions d'équilibre provenant du Budget Principal.
Les montants des subventions d'équilibre nécessaires pour couvrir les besoins de financement des budgets annexes sont les suivantes pour l'année 2019 :

- Budget Principal vers le Budget Annexe Cinéma : ……..653 206.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Multi Accueil Crèches : ……..913 283.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Transport à la Demande (TAD) : ……..40 000.00 €
- Budget Principal vers le Budget Office du Tourisme (OT): ……..160 000.00 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Zone d'activités de la Cokerie: ……201 922.59 €
- Budget Principal vers le Budget Annexe Zone d'activités Croix de Mille: ……39 278.16 €

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve les attributions de subventions d'équilibre présentées ci-dessus pour l'année 2019 pour un montant total de 2 007 689.75 €.
Charge le Président de verser les subventions d'équilibre en fonction des besoins et des résultats de l'exercice.
Précise que ces crédits sont inscrits aux budgets primitifs 2019 au compte 657351 (dépense) du budget principal et au compte 7475 (recette) des budgets annexes et/ou autonomes ou au compte 168751 (recette) des budgets annexes des zones d'activités.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.11 :
REGULARISATION SUR L'AMORTISSEMENT DE BIENS DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté que sur le Budget principal les amortissements des immobilisations datant de 2016 du compte 21758 n'ont pas été réalisés.
Afin de régulariser cette situation, Monsieur le Président propose de mettre en œuvre une disposition de régularisation sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement ou d'investissement car cette régularisation se réalise par des opérations d'ordre non budgétaire (Comptes 1068 et 281758). Il propose d'amortir ces biens en une seule fois.
Monsieur le Président détaille les amortissements à régulariser :

N° inventaire	Désignation	Date acquisition	Valeur initiale	Durée amort	Valeur à régulariser
21758-102-2016	Bandes de signalisation abords lycée et collège	30/08/2016	4 881.00 €	1	4 881.00 €
21758-94-2016	Travaux de voirie aux abords lycée et collège	19/10/2016	979.98 €	1	979.98 €
TOTAL A REGULARISER					5 860.98 €

Monsieur le Président propose que le total de 5 860.98 € à régulariser soit imputé au compte 1068 pour un montant de 5 860.98€ et au compte 281758 pour un montant de 5 860.98 €.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve la régularisation des amortissements comme détaillés ci-dessus,
Décide que la somme de 5 860.98 € sera régularisée par opération d'ordre non budgétaire imputée au compte 1068 pour un montant de 5860.98€ et au compte 281758 pour un montant de 5 860.98€,
Donne tout pouvoir à Monsieur le Président et à la Trésorière pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-3.12 :
VERSEMENT DE L'ACOMPTE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2019

Vu le budget primitif principal 2019 et les besoins de financement par la fiscalité directe,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Considérant, l'actualisation, par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), des charges nettes de transfert de compétences pour 2017.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide le versement de 50 % du montant de l'attribution de compensation provisoire 2019 sur la base des travaux de la CLECT d'actualisation des dépenses et des recettes des compétences transférées de 2017 comme ci-dessous :

Communes	**AC provisoire à verser aux communes compte 739211**	**1er versement de 50%**
Carmaux	574 668.91 €	287 334,46 €
Labastide Gabausse	8 312.34 €	4 156,17 €
Le Garric	220 564.54 €	110 282,27 €
Mirandol	60 994.44 €	30 497,22 €
Pampelonne	37 648.67 €	18 824,34 €
Sainte-Croix	3 419.50 €	1 709,75 €
Tanus	15 406.85 €	7 703,43 €
Virac	2 227.31 €	1 113,66 €
Total	923 242.56 €	461 621.28 €

Approuve le versement de l'acompte de l'attribution de compensation provisoire 2019
Autorise le Président à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-4.1 :
RENOUVELLEMENT DU CDD DE MME CARINE JOUSSON

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 16/03/2016 créant un poste permanent, à temps complet, de Coordonnateur Insertion (catégorie A– cadre d'emplois des Attachés Territoriaux),
Vu la fin du contrat de l'agent recrutée sur ce poste,
Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement du Pôle insertion,
Le président demande au Conseil de Communauté de bien vouloir approuvé le renouvellement de ce contrat pour une durée de 3 ans maximum
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'adopter la proposition du Président,
Décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-4.2 :
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DÛ A LA REFORME DU CADRE D'EMPLOI DES EJE ET CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX SOCIO EDUCATIFS

Le Président informe l'assemblée que les décrets n° 2017-901, n° 2017-902, n° 2017-904 et n° 2017-905 du 09/05/2017 précisent la nouvelle structure de carrière du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des Assistants territoriaux socio-éducatifs qui relèvent, à compter du 1er février 2019, de la catégorie A.
Les décrets précisent la nouvelle structure de carrière de ces personnels sociaux : le cadre d'emplois est structuré en deux grades, le premier grade étant, lors de la constitution initiale, structuré en deux classes.

Les décrets fixent les modalités de reclassement des agents, au 1er février 2019, dans les nouveaux cadres d'emplois de catégorie A.
Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
Il appartient donc au Conseil de Communauté, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre de prendre en compte ces reclassements.
Il est proposé à l'assemblée les modifications suivantes :

GRADES	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	A	6	0	6
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	A	1	0	1

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Accepte la modification du tableau des effectifs.
Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sont inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-4.3 : NOMINATION D'UN AGENT CONTRACTUEL AU GRADE D'EJE APRES REUSSITE CONCOURS

Mme Amélie LOUASSIER en poste au Service RAM en qualité d'Educateur de Jeunes Enfants non titulaire est inscrite sur la liste d'aptitude du concours des Educateurs territoriaux de jeunes enfants.
- Considérant les fonctions actuellement exercées,
- Considérant les besoins nécessaires au fonctionnement du service RAM,
- Vu qu'elle occupe un poste à la 3CS dont les missions correspondaient déjà à un grade d'Educateurs territoriaux de jeunes enfants ;
- Vu la fin du contrat de l'agent recrutée sur ce poste,
- Considérant les décrets n° 2017-901, n° 2017-902, n° 2017-904 et n° 2017-905 du 09/05/2017 stipulant que le cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants relèvent, à compter du 1er février 2019, de la catégorie A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve la transformation de cet emploi permanent à temps complet
Accepte les modifications du tableau des emplois.
Nomme cet agent en tant que stagiaire à compter du 22 mai 2019.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-4.4 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR CONCERNANT LE CET (CF. ARRETE MINISTERIEL DU 28 NOVEMBRE 2018, LE DECRET N° 2018-1305 DU 27 DECEMBRE 2018 (JO DU 29 DECEMBRE 2018) APPORTE DES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS)

(En référence à l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018, le Décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018 (JO du 29 décembre 2018) qui apporte des modifications aux conditions de mise en œuvre du compte épargne temps)
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 26 septembre 2017 adoptant les modalités de mise en œuvre du CET,
Considérant l'arrêté ministériel du 28 novembre 2018 qui prévoit une revalorisation de 10€ des jours épargnés au titre du CET.
Le Président informe l'assemblée qu'il est donc nécessaire d'effectuer des modifications sur le règlement CET de la 3CS pour tenir compte de cette revalorisation.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide qu'à compter du 1er janvier 2019 les montants forfaitaires s'élèvent à :

- 135€ par jour pour les agents de catégorie A
- 90€ par jour pour les agents de catégorie B
- 75€ par jour pour les agents de catégorie C

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-5.1 : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR – RECONNAISSANCE EPAGE

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire le fait que la compétence GEMAPI est une compétence obligatoire des EPCI-FP depuis le 01.01.2019. Cette compétence peut être transférée ou déléguée à des syndicats mixtes assurant la maitrise d'ouvrage opérationnelle à des échelles hydrographiques cohérentes. Nous concernant, la compétence GEMAPI a été transférée aux syndicats œuvrant sur le territoire de l'intercommunalité. Si ces Syndicats respectent un certain nombre de critères, ceux-ci peuvent être reconnus EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux). Le syndicat mixte du bassin versant du Viaur répond à ces critères identifiés par la réglementation et la doctrine de bassin à savoir : Cohérence hydrologique ; Adéquations des missions et du périmètre ; Capacités techniques et financières ; Solidarité financière à l'échelle du bassin versant ; Absence de superposition entre deux périmètres d'intervention. Après des échanges avec les services instructeurs, un dossier déposé en 2019 a reçu un avis très favorable du Préfet Coordonnateur, un avis favorable du Comité de Bassin Adour Garonne et de la CLE du SAGE Viaur. La Communauté de Communes est membre du syndicat, à ce titre et conformément à la procédure en cours concernant la reconnaissance du syndicat en EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux), il est nécessaire de délibérer afin de donner un avis sur la reconnaissance « EPAGE » du syndicat. »
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Donne un avis favorable à la reconnaissance EPAGE
Autorise le Président à poursuivre la procédure et à signer tout document relatif à ce dossier.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-5.2 : GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN ET LA REHABILITATION DE VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Afin de faciliter la gestion du marché de travaux de réhabilitation et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire et afin de permettre par effet de seuil, de réaliser des économies et la mutualisation des procédures de passation des marchés, il est proposé au conseil de communauté de retenir la procédure de groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
Une convention, dont le projet est annexé à ce document, doit être établie entre les parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement.
Ce marché sera un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec maximum de commandes, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande, en application des articles 78 et 80 du décret relatif aux marchés publics. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Le marché aura une durée de 12 mois. Il débutera en mai 2019 pour se terminer en avril 2020.
Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu les articles 27, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties et qu'une commission de jugement des offres pour le groupement peut être instaurée,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Valide la mise en place d'un groupement de commandes dans le cadre de la passation du marché de travaux de réhabilitation de la voirie,

Accepte d'avoir la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation du marché public au nom et pour le compte des autres membres conformément aux dispositions de la convention ci-annexée,
Accepte les termes de la convention annexée au présent document,
Autorise Monsieur le Président à signer la convention du groupement de commande à intervenir et ses éventuels avenants,
Désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission de jugement des offres du groupement, à savoir M. Christian Vedel comme titulaire et Bernard Raynal comme suppléant
Donne pouvoir à Monsieur le Président pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable liée à cette opération.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-5.3-1 : EXTENSION DE LA CAPACITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DU PUECH DE LA JOIE

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse portée par la communauté de communes Carmausin-Ségala, la commune de Monestiés accueille sur son territoire un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) destiné à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Cet ALSH, porté par l'association « Amicale Laïque du Carmausin », est actuellement en capacité d'accueillir 104 enfants dont 20 de moins de 6 ans. Cet accueil se fait dans des locaux mis à disposition par la commune de Carmaux. Les associations « Amicale Laïque du Carmausin » et « Comité de gestion du centre de loisirs de St Benoît de Carmaux » assurent la gestion d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Depuis 2017, dans un souci de mutualisation, ces accueils se font en un même lieu durant la période estivale, sur le site du Puech-la-Joie situé sur la commune de Monestiés (en limite de commune de Carmaux).

Dès l'été 2018, la communauté de communes a implanté un habitat mobile provisoire (location) afin d'augmenter la capacité d'accueil, ce qui a permis l'accueil de 40 enfants en âge maternel.

Afin de satisfaire l'ensemble des demandes d'accueil sur cette période (104 enfants dont jusqu'à 50 enfants de moins de 6 ans), il apparaît que les bâtiments existants sur le site sont insuffisants, et la location n'est pas envisageable à long terme.

Aussi, pour répondre au besoin grandissant des familles, il est proposé l'implantation de yourtes permettant l'accueil dans un cadre surprenant et ludique. Ces aménagements seraient positionnés sur le haut du site, en proximité d'une partie des bâtiments existant et permettraient d'accueillir 30 enfants supplémentaires.
Cette réflexion s'est menée avec les services de la DDCSPP et de la PMI.

Après avis de la PMI, il est prévu d'implanter :

- 2 yourtes de 43m² chacune, pour les activités
- 1 yourte de 43 m² séparée en deux espaces, pour le sommeil
- 1 bâtiment de type modulaire pour les sanitaires

Ces bâtiments viennent compléter la structure déjà existante et seront positionnés sur le haut du site. Un raccordement aux réseaux ainsi qu'un assainissement autonome ou fosse étanche serait également à prévoir. Par ailleurs afin de pouvoir intervenir sur cette opération, il est prévu d'établir un bail à construction avec la commune de CARMAUX, propriétaire actuel du terrain.

Cette opération est éligible à des subventions de l'Europe (LEADER), de l'Etat, du Département et fait également l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF et de la MSA.
Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	
Intitulé	**€ HT**
Acquisition foncière	1 572,85 €
Etude hydrogéologique	725,00 €
Maîtrise d'œuvre - Mission PC	1 303,00 €
Constat huissier permis construire	275,66 €
Publicité MAPA Fourniture Yourte	416,16 €
Fourniture et installation de trois yourtes	95 300,00 €
Sanitaires modulaires	19 858,00 €
Publicité MAPA	60,00 €
Terrassements / VRD / Assainissement autonome	28 272,00 €
Création points d'eau dans yourtes	470,00 €
Extincteurs	212,33 €
Branchement AEP	1 535,00 €
TOTAL DEPENSES HT	**150 000,00 €**

FINANCEMENT			
Intitulé	**% sur éligible**	**% sur total**	**€**
ETAT Montant éligible probable : 130 891,49€	25,0%	21,8%	32 722,87 €
CAF	10,0%	10,0%	15 000,00 €
Département	15,0%	15,0%	22 500,00 €
Europe (LEADER) Montant éligible probable : 130 891,49€	7,6%	6,7%	10 000,00 €
MSA	3,3%	3,3%	5 000,00 €
Autofinancement	43,2%	43,2%	64 777,13 €
TOTAL FINANCEMENT			**150 000,00 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus,
Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs telles que présentées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant,
Autorise le Président à signer un bail à construction avec la commune de CARMAUX, ainsi que tous documents contractuels ou pièces relatifs à cette opération,
Autorise le président à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant ce projet conformément au 4 de l'article L2122-22 du CGCT.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-5.3.2 : EXTENSION DE LA CAPACITE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DU PUECH DE LA JOIE - CAF

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse portée par la communauté de communes Carmausin-Ségala, la commune de Monestiés accueille sur son territoire un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) destiné à l'accueil des enfants de 3 à 12 ans.

Cet ALSH, porté par l'association « Amicale Laïque du Carmausin », est actuellement en capacité d'accueillir 104 enfants dont 20 de moins de 6 ans. Cet accueil se fait dans des locaux mis à disposition par la commune de Carmaux. Les associations « Amicale Laïque du Carmausin » et « Comité de gestion du centre de loisirs de St Benoît de Carmaux » assurent la gestion d'Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Depuis 2017, dans un souci de mutualisation, ces accueils se font en un même lieu durant la période estivale, sur le site du Puech-la-Joie situé sur la commune de Monestiés (en limite de commune de Carmaux).

Dès l'été 2018, la communauté de communes a implanté un habitat mobile provisoire (location) afin d'augmenter la capacité d'accueil, ce qui a permis l'accueil de 40 enfants en âge maternel.

Afin de satisfaire l'ensemble des demandes d'accueil sur cette période (104 enfants dont jusqu'à 50 enfants de moins de 6 ans), il apparaît que les bâtiments existants sur le site sont insuffisants, et la location n'est pas envisageable à long terme.

Aussi, pour répondre au besoin grandissant des familles, il est proposé l'implantation de yourtes permettant l'accueil dans un cadre surprenant et ludique. Ces aménagements seraient positionnés sur le haut du site, en proximité d'une partie des bâtiments existant et permettraient d'accueillir 30 enfants supplémentaires.
Cette réflexion s'est menée avec les services de la DDCSPP et de la PMI.

Après avis de la PMI, il est prévu d'implanter :

- 2 yourtes de 43m² chacune, pour les activités
- 1 yourte de 43 m² séparée en deux espaces, pour le sommeil
- 1 bâtiment de type modulaire pour les sanitaires
-

Ces bâtiments viennent compléter la structure déjà existante et seront positionnés sur le haut du site. Un raccordement aux réseaux ainsi qu'un assainissement autonome ou fosse étanche serait également à prévoir. Par ailleurs afin de pouvoir intervenir sur cette opération, il est prévu d'établir un bail à construction avec la commune de CARMAUX, propriétaire actuel du terrain.

Cette opération est éligible à des subventions de l'Europe (LEADER), de l'Etat, du Département et fait également l'objet d'une demande de financement auprès de la CAF dont une partie en prêt à taux zéro (45 000€).

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	
Intitulé	**€ HT**
Acquisition foncière	1 572,85 €
Etude hydrogéologique	725,00 €
Maîtrise d'œuvre - Mission PC	1 303,00 €
Constat huissier permis construire	275,66 €
Publicité MAPA Fourniture Yourte	416,16 €
Fourniture et installation de trois yourtes	95 300,00 €
Sanitaires modulaires	19 858,00 €
Publicité MAPA	60,00 €
Terrassements / VRD / Assainissement autonome	28 272,00 €
Création points d'eau dans yourtes	470,00 €
Extincteurs	212,33 €
Branchement AEP	1 535,00 €
TOTAL DEPENSES HT	**150 000,00 €**

FINANCEMENT			
Intitulé	**% sur éligible**	**% sur total**	**€**
ETAT Montant éligible probable : 130 891,49€	25,0%	21,8%	32 722,87 €
CAF	40,0%	40,0%	60 000,00 €
Département	15,0%	15,0%	22 500,00 €
Europe (LEADER) Montant éligible probable : 130 891,49€	3,1%	2,7%	4 000,00 €
Autofinancement	20,5%	20,5%	30 777,13 €
TOTAL FINANCEMENT			**150 000,00 €**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve l'opération et le plan de financement présentés ci-dessus,
Autorise le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs telles que présentées ci-dessus et à signer tous les documents s'y rapportant,
Autorise le Président à signer un bail à construction avec la commune de CARMAUX, ainsi que tous documents contractuels ou pièces relatifs à cette opération,
Autorise le président à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés concernant ce projet conformément au 4 de l'article L2122-22 du CGCT.

5.4 - INFORMATION DU PRESIDENT AU CONSEIL DE COMMUNAUTE SUR LES MARCHES CONCLUS (DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU PRESIDENT)

MAPA travaux pour la construction d'un bâtiment abritant un multi-accueil de 18 places pour des enfants de 2 mois à 4 ans sur Réguelongue, communes de LE GARRIC et BLAYE-LES-MINES

Dans le cadre du projet de construction de la crèche à Réguelongue située sur des parcelles se trouvant sur les communes de LE GARRIC et BLAYE-LES-MINES, une consultation (MAPA) a été lancée le 10 octobre dernier. A l'issue de cette consultation, 36 offres ont été reçues dont une hors délai.
Au vu du rapport d'analyse des offres, établi par le maître d'œuvre, les entreprises suivantes ont été retenues :

LOT	*ENTREPRISE RETENUE*	*MONTANT HT*	*MONTANT TTC*
LOT 01 – VRD/ESPACES VERTS	SARL INNOV TP Plateau de la Bruyères 81400 BLAYE LES MINES	118 026,57 €	141 631,88 €
LOT 02 - SOL EXTERIEUR	Lot déclaré infructueux en l'absence de candidatures	NC	NC
LOT 03 – GROS ŒUVRE	SARL MARTOREL PRENIUM CONSTRUCTION 7 rue Claude Bernard 81300 GRAULHET	130 537,55 €	156 645,06 €
LOT 04 – CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	ADB BATITOIT 4 rue de Labarthe 65460 BOURS	199 393,91 €	239 272,70 €
LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	SARL MDS 14 ZA Jean Savy 81450 LE GARRIC	39 333,00 €	41 199,60 €
LOT 06 – PLATRERIE	SAS MASSOUTIER & FILS ZA La Molière 81300 GRAULHET	52 856,34 €	63 427,61 €
LOT 07 – MENUISERIES INTERIEURES	CABANEL GILBERT Le Touron 81170 BOURNAZEL	32 751,75 €	39 302,10 €
LOT 08 – CARRELAGE & FAÏENCE	SARL MIELNIK 2 ter chemin C. Bourgelat - ZI de Ranteil 81000 ALBI	13 280,49 €	15 936,59 €
LOT 09 – PEINTURE	SARL TALAZAC 3 place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	7 297,14 €	8 756,59 €
LOT 10 - SOLS SOUPLES	SARL REY – SOL CONFORT 43 rue de la Marguerite 81600 GAILLAC	9 290,31 €	11 148,37 €
LOT 11 - ELECTRICITÉ	SITELEC - 50, Avenue de Rodez 81400 CARMAUX	36 679,00 €	44 014,80 €
LOT 12 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE	JMT IZARD- 40 rue Jean le Rond d'Alembert81000 ALBI	31 093,44 €	37 312,13 €
	TOTAL	**670 539,50 €**	**804 647,40 €**

Concernant le lot n°02 - Sol extérieur, une nouvelle consultation sera lancée sur la base de l'article 30-I alinéa 2 du décret relatif aux marchés publics.

Fourniture d'électricité et de prestations de services associées

En vertu de la loi NOME du 7 décembre 2010 et de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, une mise en concurrence doit être mise en œuvre pour l'alimentation en électricité des sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. A ce jour, seul le site « Odyssée - Centre Aquatique du Parc » est concerné par cette obligation.
Un premier marché avait été conclu pour la période du 1er mars 2016 au 28 février 2019. Cette nouvelle consultation a été lancée pour une durée de 2 ans à compter du 1er mars 2019.
Il s'agissait d'une procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. La procédure retenue a été celle d'un accord-cadre multi-attributaires. L'objectif était de sélectionner trois offres maximums sur la base du seul critère technique. Ces

trois titulaires seraient ensuite remis en concurrence (marchés subséquents) sur la base du seul critère du prix. Ceci pour chaque point de livraison (PDL) prévu au marché (un seul à ce jour) ou sur la durée de l'accord-cadre (dans le cas où de nouveaux PDL nécessiteraient un raccordement > 36 kVA).
A l'issue de cette consultation une seule offre a été reçue. Après analyse et vérification de la conformité de la candidature et de l'offre, ce candidat a donc été déclaré attributaire unique de l'accord-cadre. Dans un second temps, il a été demandé au titulaire de remettre une offre de prix pour le PDL « Odyssée - Centre Aquatique du Parc ».
Le titulaire de l'accord-cadre est :
ALTERNA
75 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS, France
SIRET : 483 339 156 00026
Forme juridique : SAS

La société ALTERNA est représentée localement par Energies Services Occitans (délégation).

ENERGIES SERVICES OCCITANS (Ene'O)
57 ter avenue Bouloc-Torcatis - 81400 CARMAUX
SIRET : 50073042900015
Forme juridique : SAEML
Conformément à l'article 6 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics la consultation comportait une condition particulière d'exécution. Cette condition est définie au b) du I de l'avis du 27 mars 2016 relative à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics, notamment la performance environnementale. Celle-ci consistait à la proposition par le(s) candidat(s) de trois variantes pour la fourniture d'électricité d'origine renouvelable.
Trois variantes ont donc été demandées en plus de l'offre de prix de base (65€ HTT / MWh) :
Variante 1 : la livraison et fourniture d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 30 % de la consommation totale du marché. Tarif : 65,40€ HTT / MWh.
Variante 2 : la livraison et fourniture d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 50 % de la consommation totale du marché. Tarif : 65,80€ HTT / MWh.
Variante 3 : la livraison et fourniture d'électricité d'origine renouvelable à hauteur de 100 % de la consommation totale du marché. Tarif : 66,80€ HTT / MWh.
Après analyse des offres de prix, il a été décidé de retenir la variante n°3 du seul titulaire de l'accord-cadre pour un prix de fourniture hors TURPE 66,80€ HTT / MWh.
Pour information, la consommation du site concerné est estimée à 600 MWh/an.

Des conseils de suivi particuliers concernant une entreprise sont émis par plusieurs élus.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.1 :
PROGRAMMATION 2019 DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville, ayant pour objet de mettre en œuvre sur le territoire les orientations nationales et locales en matière de politique de la ville, la collectivité fait appel chaque année aux associations et structures locales par le biais d'un appel à projet. Ces dernières sont ainsi incitées à mener des actions s'inscrivant dans le cadre des axes définis comme prioritaires par le comité de pilotage du contrat de ville. Pour l'année 2019, 12 projets appellent un cofinancement de la communauté de communes. Ci-dessous, la liste des structures et des montants demandés et proposés :

	Subv 2019 demandée	**Subv 2019 proposée**
Cavaluna	4 000	4 000
USC athlétisme	800	800
Planning familial	1 200	1 200
La Maison du soir-L'heure du livre et du conte	1 500	1 500
La Maison du soir-Papoti	1 250	750
Entr'autres	2 500	2 500
Aralia- redynamisation jeunes	1 500	1 500
Conseil citoyen	300	300
USC basket	500	500
Wagga- Educ-en ciel	200	200
Cap Joie – Décoder son ado	360	360
Cap joie – Trouver sa place en tant qu'élève	1 038	1 038
16 projets	**15 148€**	**14 648€**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Valide l'attribution des subventions proposées,
Autorise le versement des subventions accordées par le service comptable
Autorise le Président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.2 :
PLAN DE FINANCEMENT 2019-2020 DE L'ACTION « ANIMATION, COORDINATION ET DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DU CARMAUSIN-SEGALA »

La 3CS, dans le cadre de ses compétences statutaires, assure une mission de coordination, d'animation et de développement de l'offre d'insertion au niveau territorial, en vue :
- d'offrir au public en situation d'exclusion socioprofessionnelle une offre d'insertion diversifiée et renouvelée, en adéquation avec ses besoins.
- de faciliter l'accès du public et des partenaires à cette offre d'insertion.

Pour ce faire, la Communauté de Communes souhaite confier cette mission à la coordinatrice insertion de la collectivité, sur la base de 60% de son temps de travail. En effet, 40% de son temps de travail restera dédié aux actions du pôle Cohésion sociale.
Cette mission peut être cofinancée par le Programme Opérationnel National du Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion en Métropole 2014-2020, dans le cadre de l'appel à projets du Département, à hauteur de 50% du coût total des dépenses éligibles.
Par ailleurs, étant donné la possibilité de déposer cette demande auprès du FSE sur 2 années consécutives, le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour les années 2019 et 2020 :
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Approuve le projet et le plan de financement ci-dessus,
Autorise le Président à solliciter des financements auprès de l'Europe,
Autorise le Président à signer tous les documents afférents à la présente décision.

Financeurs	Année 1 - 2019		Année 2 - 2020		Total	
1. Fonds européens	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**40 320,00 €**	**50,00 %**
FSE	20 160,00 €	50,00 %	20 160,00 €	50,00 %	40 320,00 €	50,00 %
2. Financements publics nationaux	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**
Sous total : montant du soutien public (1+2)	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**40 320,00 €**	**50,00 %**
3. Financements privés nationaux	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**
4. Autofinancement	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**20 160,00 €**	**50,00 %**	**40 320,00 €**	**50,00 %**
Autofinancement privé	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Autofinancement public	20 160,00 €	50,00 %	20 160,00 €	50,00 %	40 320,00 €	50,00 %
5. Contributions de tiers	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**
6. Contributions en nature	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**	**0,00 €**	**0,00 %**
Total des ressources (1+2+3+4+5+6)	**40 320,00 €**		**40 320,00 €**		**80 640,00 €**	

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.3 : FOURNITURE DE REPAS AU MULTI ACCUEIL DU SEGALA

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/jeunesse,
Vu la convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service « Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants « signée avec la CAF pour la période 2018-2021 qui stipule dans son article II 1.1 en page 13 que « la participation demandée aux familles couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris notamment les soins d'hygiène (couches, produits de toilette, etc…) et les repas »,
le multi-accueil du Ségala fournit le repas aux enfants accueillis ; le tarif de 4.20 €/repas (pour information, coût 2018 : 12 666€),
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention « Portage de repas » avec l'EHPAD du Canton de Monestiés pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019
Autorise le Président à signer avec ce prestataire la convention pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.
Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2019

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.4 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2019 AMICALE LAIQUE - ALSH DU PUECH DE LA JOIE

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/jeunesse,
Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 en cours de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,
Au vu des contrôles réalisés par les services de la 3CS : analyse des résultats déficitaires de certaines activités et de leur justification pour l'année 2018,
Vu que ces dépenses concernent directement les activités soutenues par la communauté de communes,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle pour l'année 2019 à l'Amicale LAIQUE d'un montant de 23 322.22€ au titre de l'action ALSH 3-12 ans.
Autorise le Président à signer l'avenant s'y rapportant
Autorise le Président à effectuer le versement des dites sommes
Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2019.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.5 : SUBVENTIONS 2019 ACTIONS ENFANCE JEUNESSE

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/jeunesse,
Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 en cours de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Se prononce favorablement sur le versement des subventions prévisionnelles suivantes au titre de la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

ALSH KID Club – Association des centres sociaux du Ségala Tarnais	63 000 €
ALSH Ados – Association des centres sociaux du Ségala Tarnais	10 500 €
ALSH Mirandol - Loisirs Jeunesse du Viaur	48 000 €
ALSH de Fontgrande - Comité de gestion du centre de loisirs de St Benoit de Carmaux	30 000 €

Autorise le Président à signer avec les associations citées ci-dessus les conventions d'objectifs et de moyens pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.
Le montant de ces subventions sera ajusté après étude des Budgets Prévisionnels 2019 transmis par les associations et fera l'objet d'une convention pour chaque association.
Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2019

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.6 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET DE SERVICES A L'AJC

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, les structures jeunesse du territoire doivent valoriser auprès de la CAF le montant prévisionnel des mises à disposition dont elles bénéficient.
En ce qui concerne l'AJC, la Communauté de communes estime le montant de ces mises à disposition pour 2019 à :

Mise à disposition de locaux (domaine de la Verrerie)	8 400€
Frais à caractère généraux	3 700€
TOTAL	12 100€

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Valide les mises à disposition à titre gratuit susdites.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-6.7 : SUBVENTIONS 2019 - AMICALE LAÏQUE DU CARMAUSIN

Conformément à l'arrêté du 27 janvier 2016 portant sur la modification des statuts de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et définissant ses compétences notamment en matière de petite enfance/enfance/ jeunesse,
Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2018/2021 en cours de signature avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn et la Mutuelle Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord,
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Se prononce favorablement sur le versement de la subvention prévisionnelle 2019 suivante au titre de la période du 8 juillet 2019 au 30 août 2019 : Amicale LAIQUE – Action ALSH Le Puech de la joie : 38 000 €

Le montant de cette subvention sera ajusté après étude du Budget Prévisionnel 2019 transmis par l'association et fera l'objet d'une convention.
Autorise le Président à signer avec l'Amicale LAIQUE du Carmausin la convention d'objectifs et de moyens pour la période précitée ainsi que les annexes et avenants s'y rapportant.
Les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2019.

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-7.1 :
PROPOSITION D'UNE DOTATION EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE EPICERIE FINE PRODUITS DU TERROIR ET PRIMEUR « BIO / NATURE ET PROGRES » A CARMAUX PAR MADAME CAROLINE OLIVIER ET MONSIEUR GILBERT WALCZAK :

Contexte :
Une dotation nette en faveur de la création, cession, reprise, transmission d'entreprises de commerce et artisanales a été approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés en séance communautaire du 18 mai 2017.

Dans ce cadre, Madame Caroline Olivier et Monsieur Gilbert Walczak ont sollicité la Communauté de Communes Carmausin-Ségala pour l'étude de leur dossier de création d'un commerce épicerie fine produits du terroir et primeur « Bio ou labellisé Nature et Progrès ».

Description du projet de création d'un commerce épicerie fine produits du terroir et primeur « Bio ou labellisé Nature et Progrès » par Madame Caroline Olivier et Monsieur Gilbert Walczak :

Forts d'une complémentarité de savoir-faire, Monsieur Walczak pour la partie gestion/achat et Madame Olivier pour la compétence vente fruits et légumes ont choisi d'ouvrir un commerce adjacent à la boucherie « Rayssac » et au boulanger « Le Prado » sur la partie nord de la commune de Carmaux.

Leur souhait est de promouvoir la vente de produits issus des circuits courts, avec une préférence pour l'approvisionnement labellisé « Bio » ou « Nature et Progrès ». Leur motivation est conditionnée par un choix qualitatif. Leur implantation, en continuité directe du pôle de services, « boucherie – charcuterie – traiteur et boulangerie » assurera une offre complète sur la partie nord de Carmaux et plus largement du territoire Carmausin-Ségala.

Le positionnement au sein du quartier prioritaire politique ville, sur lequel 65% des occupants ont plus de 55 ans et 47 % plus de 65 ans, a justifié leur choix d'installation, apportant ainsi aux personnes les moins mobiles une offre de services qualitative de base.

Proposition d'un montant de dotation suivant consultation et avis de la commission économie et emploi du 18 mars 2019 :

- La création par Madame Olivier et Monsieur Walczak répond aux critères d'éligibilité à la dotation suivants :
  ☑ Sont éligibles les entreprises de commerce ou artisanales inscrites **au répertoire du commerce / des sociétés ou des métiers** avec pour projet **une installation** dans le cadre d'une **création-cession-reprise-transmission**
  ☑ Les entreprises individuelles doivent obligatoirement avoir pris l'option du régime réel normal ou réel simplifié – **le régime micro-entreprise ou auto-entrepreneur n'étant pas éligible**
  ☑ Sont demandés **:**
  ☑ **Un dépôt d'un dossier écrit** de type projet économique « business plan » avec **un plan de financement initial détaillé**
  ☑ **Un accompagnement préalable du projet par l'intercommunalité ou par un organisme partenaire (dans ce cas précis la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn)**

- Le montant de la dotation a été proposé en fonction de l'analyse des critères d'évaluation suivants :

Critères d'évaluation :		Note / 10
Lieu (communes de plus de 2000 habitants) : ***Carmaux***	Préférence apportée aux installations au sein des périmètres définis d'hyper-centre ou zones commerciales avec occupation d'un local commercial disposant d'une vitrine sur l'espace public Une attention sera portée à l'environnement du local choisi en accord avec les travaux d'aménagement engagés par les communes concernées favorisant l'accès (réception des flux de déplacements) et la visibilité de l'entreprise	8 Absence de parking à proximité pour des achats « rapides » - avenue en cours d'aménagement
Maintien d'un équilibre offre/demande	Evaluation de l'impact d'une « création » : prise en compte du nombre d'entreprises existantes sur la zone de chalandise	8 Complément à l'offre existante au sud du territoire et complément à « La Vie Claire »
Création d'emplois	Lors de l'installation, bonification possible à la création d'emplois salariés (hors de celui du chef d'entreprise)	Aucun emploi salarié créée au départ
Environnement / Economies énergies	Estimation des efforts consentis en faveur des économies d'énergies au niveau de l'activité et de son lieu d'implantation (aménagements)	Non estimés : maintien de l'existant avec un magasin rénové et mis aux normes

En tenant compte des critères d'évaluation et de l'analyse du dossier complet, il a été proposé par la commission économie-emploi une dotation d'un montant de 1 500 € délivrée selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017.

A la lecture du contexte et du projet décrits,

A la proposition d'une dotation totale de 1 500 € émise par la commission économie et emploi

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Valide l'attribution d'un montant de dotation de 1 500 € à La SARL LE JARDIN DE CAROLINE créée par Madame Caroline Olivier et Monsieur Gilbert Walczak dans le cadre de la création d'un commerce épicerie fine produits du terroir et primeur « Bio ou labellisé Nature et Progrès » sur le nord de la ville de Carmaux selon les limites et conditions de versements indiquées dans la délibération communautaire du 18 mai 2017

Autorise le Président à signer tout document afférent à cette dotation

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-8.1 : RESIDENCE D'ARTISTE EN PARTENARIAT AVEC LE PETR DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides réunit les 5 communautés de communes de son territoire qui totalisent une population de 58 671 habitants sur 100 communes. Il est engagé dans la mise en place et l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial qui vise à développer les circuits courts alimentaires de proximité pour une consommation responsable des produits locaux.

Une série de réunions avec les différents acteurs de ces territoires a montré la volonté commune de s'impliquer sur un projet culturel fédérateur autour de l'alimentation locale qui rassemble une diversité de structures culturelles et sociales, qui puisse à la fois mettre en valeur l'existant, mais aussi créer une dynamique singulière et originale par la présence d'artistes invités à questionner cette thématique sur le territoire.

Accompagnée par l'Eté de Vaour, la commission culture du Conseil de Développement a retenu la proposition autour d'un spectacle repas déambulatoire « Langues de Goulus » proposé par la Compagnie « Les Boudeuses ». Les communautés de communes Val 81 et Carmausin Ségala se sont déclarées intéressées pour être le terrain de jeu de la compagnie pour cette création.

Concrètement pour chaque Communauté de communes, il s'agirait de réunir les bonnes conditions de création et de diffusion, d'inscrire ce travail dans une réalité de territoire, et d'associer le public au processus d'élaboration de l'œuvre. C'est ainsi qu'elles accueilleraient la Compagnie « Les Boudeuses » en résidence, lui donneraient des moyens financiers de production et diffuseraient le spectacle selon des modalités particulières à chacune d'elles.
La présentation détaillée du projet et ses modalités de mise en œuvre sont annexées à la présente note.
Ce partenariat est soutenu par :
- l'Europe au titre des fonds FEADER et fait l'objet d'une aide financière de 29 446 €
- la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée au titre de son programme « Résidences-association », et a fait l'objet d'une aide financière d'un montant de 13.500 €.
Le budget total de l'opération est de 61 346 €. Le coût pour la 3CS s'élèverait à un total de 5 000€, sur deux ans (2 x 2 500€), comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous.
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Se prononce favorablement sur l'opportunité de réaliser ce projet à l'horizon 2019/2020
Inscrit au budget les sommes correspondantes
Autorise le président à signer tous documents se rapportant à la mise en œuvre du projet.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL Projet culturel de territoire autour de l'alimentation

PETR Albigeois Bastides CC Val 81 et Carmausin Ségala / Cie Les Boudeuses / Eté de Vaour

CHARGES		PRODUITS	
PHASE 1		**Fonds Publics**	
3 artistes, 14 jours par territoire		PETR	8 400
Masse salariale artistique	5 070	CC Val 81	5 000
Hebergements		CC Carmausin	5 000
Frais de déplacements	1 200	Residence artistique Region Occitanie	13 500
Frais de repas	1 560		
PHASE 2			
Commande d'écriture	3 000	LEADER	29 446
PHASE 3			
3 artistes, 7 jours par territoire			
Masse salariale	4 290		
Hebergements			
Frais de déplacements	475		
Frais de repas	1 080		
PHASE 4			
8 personnes – 4 artistes cie + 4 artistes locaux invités 10 jours par territoire (5 jours pour artistes invités) 2 représentations par territoire			
Masse salariale cie	3 120		
Masse salariale artistes invités	4 120		
Masse salariale representations	6 080		
Hebergements			
Frais repas	2 400		
Frais deplacements cie	320		
Frais deplacements artistes	800		
Traiteur	7 262		
AUTRES			
Achat matériel	3 900		
SOUS TOTAL	**44 677**		
Frais administration cie (8%)	3 574		
Part compagnie	2 995		
SOUS TOTAL ADMINISTRATION	**6 569**		
Accompagnement EDV	5 100		
Communication	5 000		
SOUS TOTAL	**10 100**		
TOTAL	**61 346**	**TOTAL**	**61 346**

DÉLIBÉRATION 10/04/2019-9.1 : PARTENARIAT 2019 AVEC L'ADIL DU TARN

Le Conseil Communautaire du 12 octobre 2019 avait validé la signature d'une convention triennale de partenariat entre l'ADIL du Tarn et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala sur la base de 0,15 cts € /hab/an.
Pour rappel, l'association ADIL du Tarn – Agence Nationale pour l'Information sur le Logement œuvre au service des collectivités et des citoyens. Véritable service de proximité, l'ADIL traite de multiples sujet, notamment : juridique et financier sur les questions d'amélioration de l'habitat, de prêts et aides au logement, de droit des contrats en accession à la propriété et en construction, de droit à la location, de copropriété, de relations avec les professionnels de l'immobilier et de la construction, de fiscalité immobilière…
L'ADIL est également un interlocuteur privilégié pour assister les maires dans l'exercice de leur pouvoir de police sur la problématique d'habitat indigne.
L'ADIL s'engage, par ailleurs, à fournir à la communauté de communes son expertise et les données qu'elle pourra obtenir et exploiter sur le territoire concerné, afin d'aider la communauté de communes à orienter et parfaire son action en matière de politique de l'habitat.
Pour l'année 2019, cette participation sera d'un montant de 4 437,45€.

Carmausin Ségala

Données relatives aux communes de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala

Nombre de consultants du territoire 2018 : 408

	2018
Almayrac	3
Blaye-les-Mines	36
Cagnac-les-Mines	19
Carmaux	182
Combefa	4
Crespin	2
Jouqueviel	-
Labastide-Gabausse	4
Le Garric	7
Le Ségur	-
Maillhoc	2
Milhavet	-
Mirandol-Bourgnounac	10
Monestiés	19
Montauriol	1
Montirat	4
Moularès	4
Pampelonne	15
Rosières	7
Saint-Benoît-de-Carmaux	23
Saint-Christophe	-
Saint-Jean-de-Marcel	6
Sainte-Croix	6
Sainte-Gemme	11
Salles	1
Taïx	2
Tanus	3
Tréban	1
Trévien	4
Valdériès	22
Villeneuve-sur-Vère	4
Virac	4

	2018
Téléphone	223
Visite	174
Mail	11

STATUT DU CONSULTANT	2018
Locataire	147
Propriétaire bailleur	92
Propriétaire occupant	158
Autre	11

THEME DE LA CONSULTATION	2018
Rapport locatifs	191
Amélioration de l'habitat	123
Accession	22
Conseil technique / Diagnostics	30
Fiscalité	14
Urbanisme / Voisinage	14
Autres	13
Copropriété	1
TOTAL	**408**

AUTRES ACTIONS :
-> Action prévention des conflits - Gens du voyage
-> Conférence Eco-salon
PERMANENCE : le 2ème mardi de chaque mois

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Se prononce favorablement sur le paiement de la participation financière 2019 dans le cadre de la convention triennale de partenariat entre l'ADIL du Tarn et la Communauté de Communes Carmausin-Ségala sur la base de 0,15 cts € /hab/an ; soit de 4 437,45€ pour l'année 2019 (sur la base de 29 583 habitants).

10 - QUESTIONS DIVERSES

Le président rappelle la réunion de présentation d'un centre local de santé le 17 avril à 2019 à 18 heures par le docteur MAY et le conseil sanitaire territorial.

Le président profite du sujet pour indiquer l'avancement du projet d'installation de la Croix Rouge sur Carmaux.